

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**(53) Exposé des motifs et projet de décret portant sur le dépôt d'une initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale lui demandant de réviser la RPT dans le sens d'une meilleure prise en compte des charges des villes centre et de l'introduction d'un indicateur tenant compte du taux d'impôt cantonal, et**

**Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative législative Jean-Michel Favez et consorts au nom du parti socialiste vaudois demandant au Conseil d'Etat vaudois d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale afin de réviser la RPT dans le sens d'une meilleure prise en compte des charges des villes centre et de l'introduction d'un indicateur tenant compte du taux d'impôt cantonal (10\_INI\_039)**

## **1. PRÉAMBULE**

La Commission s'est réunie le 16 avril 2013 à la salle des Armoiries pour examiner l'objet cité en titre. Elle était composée de Mmes Cherbuin Amélie, Chevalley Christine (en remplacement de M. Wehrli Laurent), Despot Fabienne (en remplacement de M. Voiblet Claude-Alain), Lachat Patricia Dominique, Rey-Marion Alette et MM. Bonny Dominique-Richard, Chollet Jean-Marc (en remplacement de M. Wüthrich Andreas), Cretegnny Gérald, Durussel José, Kunze Christian, Maillefer Denis-Olivier, Mojon Gérard, Rochat Fernandez Nicolas, Vallat Patrick (vice-président), et du rapporteur président soussigné.

La séance s'est tenue en présence de M. Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE). Mme Stéphanie Bédard, secrétaire de la Commission thématique des affaires extérieures, s'est chargée de la prise des notes lors de cette séance. Nous remercions vivement toutes ces personnes de leur précieuse collaboration aux travaux de la Commission.

## **2. DISCUSSION GÉNÉRALE**

M. Pascal Broulis a rappelé que le Conseil d'Etat est favorable à l'initiative. Les propositions faites par le biais de cette initiative vont dans le bon sens : meilleure prise en compte des charges des centres urbains et introduction d'un indicateur tenant compte du taux d'imposition des cantons dans le système péréquatif. L'initiative arrive à un moment opportun. Des réflexions sont en cours dans certains cantons et au niveau fédéral pour revoir le système. Les autorités fédérales devraient accueillir ce texte avec ouverture.

Les commissaires ont pu poser différentes questions au sujet de l'évolution de la RPT et de l'état des réflexions quant à une possible réforme du système. M. Pascal Broulis a fourni des explications fort intéressantes sur ce dossier hautement sensible et déterminant pour l'état des finances cantonales.

Le premier cycle de la RPT a couvert les années 2008 à 2011. Le second cycle a débuté en 2012 et se terminera en 2015. Des propositions pour le 3e cycle (2016-2019) sont en cours d'élaboration. Actuellement, la péréquation pondère à parts égales les charges des montagnes (critères géo-topographiques) et les charges des centres urbains ou des agglomérations (critères socio-démographiques). Cet équilibre doit être revu afin de mieux tenir compte de l'évolution des réalités du terrain. Le rapport Ecoplan cité dans l'EMPD préconisait déjà pour le second cycle RPT un changement de prise en

compte des critères, avec un passage de 50-50 à 73-27. Une coalition de cantons de montagne s'est opposée à ce changement, et le statu quo a été maintenu. Un moyen simple serait de laisser les fonds inchangés pour les cantons de montagnes et de compléter les fonds des critères socio-démographiques. Cela permettrait de dégager une majorité aux Chambres (en particulier au Conseil national). La RPT, telle qu'elle se présentait pour le premier cycle, était meilleure que celle d'aujourd'hui car elle tenait compte des pratiques fiscales. Au niveau de la Confédération, on constate que ce critère pourrait refaire son apparition à court terme.

Diverses démarches cantonales ont déjà été entreprises afin d'obtenir une réforme de la RPT. Certaines initiatives ont été balayées parce que jugées trop rapides. Le canton de SZ a un texte arrêté ; de même pour ZG qui demande de tenir compte des pratiques fiscales. Par ailleurs, il existe un « club » des cantons riches (VD en fait partie en tant que contributeur important à la RPT mais n'y participe pas). Ces cantons, sous la conduite de ZG et ZH demandent de limiter les moyens mis à disposition par les cantons « riches », ce qui serait en l'occurrence désavantageux pour VD. Un rapport dans ce sens sera finalisé à l'automne. D'autres cantons, qui ne se sont pas encore officiellement exprimés, demandent à l'instar de VD une autre pondération des critères socio-démographiques. Enfin, quelques demandes particulières sont en cours d'élaboration (par ex. tenir compte, au niveau de la capacité contributive, des barrages).

### **3. RECOMMANDATION DE LA CTAE**

A l'unanimité, la Commission recommande au Grand Conseil d'adopter l'exposé des motifs et projet de décret n° 53 et de déposer ainsi une initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale portant sur la révision de la RPT dans le sens indiqué ci-dessus.

Pampigny, le 11 septembre 2013

Le rapporteur :  
*(Signé) Raphaël Mahaim*